

Délibération N°2023-04-01

L'an **deux mille vingt-trois, le 3 avril**, le Conseil Municipal de la commune de SCIEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Demolis Cyril, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023

PRESENTS : Mesdames, Nathalie BROTHIER, Corinne BADAIRE, Christine MARTINELLI Marie-Christine TORRENTE, Taline DUPUPET,

Messieurs Cyril DEMOLIS, Dominique MAURE, Didier de VETTOR, Eric ANSART, Hubert DEMOLIS, José TAVARES, Alexandre BESSIERE, Jason DA COSTA, Bernard HUVENTE, Michel DAVID,

PROCURATIONS : Fatima BOURGEOIS à Cyril DEMOLIS, Fabienne ROZE à Corinne BADAIRE, Joël GILBERT à Didier DE VETTOR, Nathalie MAZARS à Taline DUPUPET, Audrey COLIN à Jason DA COSTA, Guillaume LEGRIN à Eric ANSART, Noémie BALLY à Nathalie BROTHIER, Richard REALE à Bernard HUVENTE, David MULLER à Dominique MAURE.

ABSENTS EXCUSES : Yannick DEBEUGNY, Jean-Philippe LAMBERT, Héloïse LIOT-YVOZ, Franck HOVER, Cédric PLASSAT

Objet : APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE MUNICIPAL DE SCIEZ

Rapporteur : Corinne BADAIRE, Maire adjointe

La commune est propriétaire d'un cimetière communal depuis de nombreuses années et cède régulièrement des concessions aux habitants qui le souhaitent. À la suite de la dernière commission cimetière réunie le 22 février, les membres ont mis en avant plusieurs incohérences de tarifs qui existaient, notamment la différence de prix entre les concessions pour caveaux et les concessions pour inhumation en pleine terre alors que la superficie concédée est la même peu importe le type d'inhumation. De plus, pour mémoire, la commune n'applique pas de taxe sur les inhumations ou superpositions. La commission souhaite maintenir cette gratuité.

Aussi, il est aujourd'hui proposé au conseil municipal de voter les tarifs suivants :

CONCESSIONS POUR CAVEAUX TOUT TYPE D'INHUMATION			
ANCIENS TARIFS		NOUVEAUX TARIFS	
Concession 2m2 15ans	200€	Concession de 15 ans	200€
Concession 2 à 3m2 15 ans	300€		
Concession 2m2 30ans	300€	Concession de 30 ans	300€
Concession 2 à 3m2 30 ans	500€		
CONCESSIONS AU COLOMBARIUM (tarifs inchangés)			
Concessions de 15 ans	500€	Concession de 15 ans	500€
Concessions de 30 ans	800€	Concession de 30 ans	800€

DECISION

Vu l'article L2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières ;

Vu l'article L2223-14 du CGCT relatif aux types de concession ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Fixe les tarifs des concessions dans le cimetière tels que présentés ci-dessus.
- Dit que les précédents tarifs fixés par délibération sont caducs à compter du 4 avril 2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Amendement	0
Conseillers présents	15
Conseillers ayant donné procuration	9
Conseillers votants	24
POUR	24
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le Maire,
Cyril DEMOLIS

